REUNION DE CONSEIL DU 26/06/2020

Excusés : M.Benoît MOUHAT retenu rejoindra en cours de séance.

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire. M. Gérard VAUCHEL est désigné secrétaire de séance Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 26/05/2020.

Mme Christine BOON, nouvelle correspondante de VOSGES MATIN pour TENDON assiste à la réunion.

_1 Indemnités du Maire et des adjoints :

Les indemnités du Maire et des adjoints sont calculées selon les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique IB 1027/ IM 830, de la situation juridique de la commune et du chiffre officiel de population du dernier recensement (tableau en annexe).

Bien que la population de la commune soit supérieure à 500 habitants (524 au dernier recensement), M. le Maire propose de conserver les indemnités calculées sur la base des communes de moins de 500 habitants, ce qui donne les indemnités mensuelles brutes suivantes: 816,77 € (21% de l'indice maximum, au lieu de 17"% lors du mandat précédent) pour le Maire et 318,93 € (8,2% de l'indice maximum au lieu de 6,06% lors du mandat précédent) pour les adjoints. Cette indemnité reste inférieure au maxi possible pour cette catégorie de communes.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents soit 14 voix.

_2 Budgets primitifs 2020 :

1 – 1 Assainissement:

Mr le Maire présente la proposition de budget « assainissement » pour l'année 2020.

Fonctionnement : Dépenses : 8830,00 €

Recettes : 8918,13 € dont 3018,13 € de report de l'exercice précédent.

Investissement : Dépenses : 21000,00 €

Recettes : 111242,41 € dont 105412,41 € de report de l'exercice précédent

Le budget global « assainissement » 2020 s'établit en « suréquilibre » (terme technico-administratif de rigueur utilisé à la place du terme « excédent ») avec 29830,00 € de dépenses et 120160,54 € de recettes.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 14 voix le budget primitif « assainissement ».

M. Benoît MOUHAT rejoint la séance à 21h10.

1 – 2 Forêts :

Mr le Maire présente la proposition de budget « forêts » pour l'année 2020.

Fonctionnement : Dépenses : 51450,00 €

Recettes: 235074,37 € dont 218624,37 € de report de l'exercice précédent

Investissement : Dépenses : 135066,12 € dont un reste à réaliser de 11000 € un report de 77566,12 € de

l'exercice précédent.

Recettes: 135066,12 €

Le budget global « forêt » 2020 s'établit en suréquilibre avec 186516,12 € de dépenses et 370140,49 € de recettes.

Le conseil approuve par <u>14 voix</u> et <u>1 abstention</u> (M. Benoît MOUHAT, agent ONF responsable de notre secteur) le budget primitif « forêts ».

1 – 3 Commune :

Mr le Maire présente et commente la proposition de budget « commune » pour l'année 2020

Fonctionnement : Dépenses 508835,50 €

Recettes 636887,08 € dont un report de 183787,08 € de l'exercice précédent.

Investissement : Dépenses 121790,00 €

Recettes 121790,00 € dont un report de 18040,50 € de l'exercice précédent.

Le budget global « commune » 2020 s'établit en suréquilibre avec un total de dépenses de 630625,50 € et un total de recettes de 758977,08 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 15 voix le budget primitif « commune ».

2 Subventions d'équilibre 2020 :

Le conseil approuve la subvention de 10 000 € à la Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis (CSBI) à l'unanimité des présents soit <u>15 voix</u>

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit 15 <u>voix</u> une subvention de 1900 € à la section fonctionnement du budget « assainissement ».

_3 Subventions aux associations :

Après délibération, le conseil propose d'allouer une subvention de 100 € au lieu des 50 € proposés au Club des Cascades compte tenu des animations qu'il organise (Loto, Concours de belote). En outre il est émis l'idée de solliciter des bénévoles parmi la population pour aider le club à installer la salle polyvalente pour ces deux manifestations

Le conseil adopte à l'unanimité des présents les nouvelles propositions soit 15 voix *:

*sauf <u>14 voix</u> et <u>1 abstention</u>, pour la section locale de la Légion Vosgienne (M. Gérard VAUCHEL Président de cette association) et l'Amicale des Sapeurs Pompiers (M. Dominique PIERRE Trésorier de cette association).

Crèche « le parapluie des petits » 5025,50 € correspondant à une subvention de 0,50 €/h/enfant. 14 enfants de TENDON ont utilisé les services de cette crèche à hauteur de 10051 h pour l'année 2019.

Amicale Laïque, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association Familiale : 350 €

Club des Cascades : 100 €.

Ding Dingue Deuche, Les Raisins, Stars d'1 soir **, Comité de Coordination des Associations Patriotiques de Saint Antoine en Vologne, Amicale du Maquis du Haut du Bois, Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50 €

Légion Vosgienne : 850 € dont 800 € en remboursement des frais engagés pour le 75 ème anniversaire de la Libération de TENDON.

Société de Chasse : 50 € Société de Pêche : 50 € Donneurs de sang : 100 €

Prévention Routière : 250 € pour la formation de sécurité routière dispensée aux enfants de l'école primaire.

L'adhésion de la commune pour 50 € annuels à Solidarité Paysanne Lorraine.

La Société de pêche, les donneurs de sang et le club de tennis de table interviennent bénévolement dans le cadre des activités périscolaires

** Stars d'1 soir est une association créée par Pascal NOIREL médecin urgentiste habitant TENDON à la Popelotte. Cette association est liée à l'association « le combat d'Antoine », créée par les parents d'un jeune ado décédé d'un cancer à l'âge de 14 ans auprès duquel Pascal est intervenu. Stars d'1 soir organise tous les deux ans un dîner spectacle animé uniquement par des bénévoles au profit du combat d'Antoine. La prochaine édition se tiendra les 27 et 28 février 2021 dans la salle multiactivités de RUPT s/ Moselle. Une dizaine d'enfants de TENDON participera à cette édition sous la conduite de Pascal NOIREL, Marie RUBBEN et Gérard VAUCHEL.

_4 Taxes locales d'imposition 2020 :

En prolongement des décisions prises depuis l'année 2008, compte tenu du taux actuel qui se situe dans la moyenne supérieure des taux du département, le conseil décide à l'unanimité des présents soit <u>15 voix</u> de maintenir les taux d'imposition pour les taxes locales directes de la part « commune », à savoir 23,3% pour la taxe d'habitation, 12,74% pour le foncier bâti et 23,52% pour le foncier non bâti.

<u>5 Travaux éclairage public :</u>

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit <u>15 voix</u> le remplacement de quatre lampadaires de la rue de la Clé par des lampadaires à LED selon le devis de la société CITEOS à hauteur de 3675 € HT.

_6 Contrat copieur école :

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit <u>15 voix</u> le renouvellement du contrat de location du copieur de l'école auprès de la société BUROLOR pour 1232,00 €/an.

_7 Achat PC:

Le conseil approuve à l'unanimité des présents soit <u>15voix</u> l'achat d'un PC de bureau en remplacement d'un matériel obsolète pour la somme de 560 € HT € auprès de la société INFO-BC.

_8 Election de délégués :

La commune doit élire ses représentants dans les organismes suivants :

- SDANC (Syndicat Départemental de l'Assainissement Non Collectif)
- SDEV (Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges)
- PAYS de REMIREMONT

SDANC : David BEGEL est élu à l'unanimité des présents soit <u>15voix</u>

SDEV : pas de candidat

PAYS de REMIREMONT : Gérard CLEMENT (titulaire) et Jérémy HANESSE RAMOND (suppléant) sont élus à l'unanimité des présents soit 15voix

9 Constitution des commissions communales :

Le conseil approuve la constitution des commissions suivantes :

VOIRIE	Bruno	Dominique	Cédric	Benoît	Jérôme
	CHARTON	PIERRE	LALEVEE	MOUHAT	HOUOT
FORÊT	Mathieu	Emmanuel	Bruno	Jérôme	Damien
	RUBBEN	LALLEMANT	CHARTON	HOUOT	LATHUILLIERE
SCOLAIRE et	Cathy	Jérémy	Sandrine	David	Frédérique
PERISCOLAIRE	AUBERT	HANESSE RAMOND	THIERIOT	BEGEL	GREMILLET
CONSEIL	Cathy	Emmanuel			
D'ECOLE	AUBERT	LALLEMANT			
BÂTIMENTS	Damien	Jérémy	Dominique	Bruno	Frédérique
COMMUNAUX	LATHUILLIERE	HANESSE RAMOND	PIERRE	CHARTON	GREMILLET
COMITE des	Benoît	Gérard	Cédric	Sandrine	
FÊTES	MOUHAT	VAUCHEL	LALEVEE	THIERIOT	
COMMUNICATION	Gérard	Jérémy	Cathy	Frédérique	Mathieu
	VAUCHEL	HANESSE RAMOND	AUBERT	GREMILLET	RUBBEN
CONSEIL	David	Cédric			
MUNICIPAL des	BEGEL	LALEVEE			
JEUNES					

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une instance légale obligatoire. Pour TENDON, il sera animé par 4 élus : Sandrine THIERIOT, David BEGEL, Gérard VAUCHEL, Cathy AUBERT assistés d'un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) qui sera désigné par l'Association Familiale de TENDON-FAUCOMPIERRE parmi les membres de son bureau.

Certaines de ces commissions seront complétées prochainement par des habitants de la commune, volontaires ou sollicités.

10 Questions diverses:

- A _ La remise des dictionnaires aura lieu vendredi 3 juillet à 15 h 45 sous la halle.
- B _ Mme Odile CUNIN a fait valoir ses droits à retraite à compter du 30/06/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.